PrÃ©vention des inondations

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2012

La Commission mixte inondation valide 15 nouveaux programmes d'actions de prÃ©vention pour un montant total de 167 millions d'euros

En prise directe avec la rÃ©alitÃ© des territoires Ã travers la labellisation des Programmes de PrÃ©vention des Inondations et des opÃ©rations de renforcement des digues du Plan Submersions Rapides, la commission mixte inondation conduit en parallÃ¨le une rÃ©flexion collective pour l'Ã©laboration d'une stratÃ©gie nationale de gestion des risques d'inondation pour en rÃ©duire les consÃ©quences nÃ©gatives.

Le 12 juillet 2012, Ã l'occasion de sa 6Ã¨me session, la Commission mixte inondation a Ã©mis un avis favorable Ã la labellisation et au financement de 15 programmes d'actions de prÃ©vention des inondations : 11 PAPI - programmes d'action de prÃ©vention des inondations, et 4 PSR - plans submersions rapides, ont Ã©tÃ© validÃ©s : PAPI Charente et la digue de Port-des-Barques, PAPI Ile de RÃ© et la digue du Boutillon, PAPI Ãle d'OlÃ©ron, PAPI Ile de Noirmoutier, PAPI Vidourle et la digue d'Aimargues, PAPI Brevenne Turdine, la digue des Mattes du Bas-MÃ©doc, les PAPI d'intention Odet, Nord-Aunis, Estuaire Gironde, BÃ©al et HÃ©rault.

Ces programmes reprÃ©sentent un montant total de 167 millions d'euros avec une participation de l'Ã‰tat d'environ 67 millions d'euros.

Dans le cadre de ses travaux sur la stratÃ©gie nationale, la CMI a rÃ©affirmÃ© trois objectifs prioritaires : 1. augmenter la sÃ©curitÃ© des populations exposÃ©es ; 2. stabiliser sur le court terme, et rÃ©duire Ã moyen terme, le coÃ»t des dommages potentiels liÃ©s aux inondations ; 3. raccourcir fortement le dÃ©lai de retour Ã la normale des territoires sinistrÃ©s. CrÃ©Ã©e le 12 juillet 2011, la Commission mixte inondation est l'instance de concertation dÃ©diÃ©e au pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations. Elle regroupe des reprÃ©sentants des collectivitÃ©s territoriales, de la sociÃ©tÃ© civile et de l'Ã‰tat. En un an, cette instance nationale a acquis une vÃ©ritable autoritÃ© auprÃ¨s des porteurs de projets et dÃ©montrÃ© son importance permettant de mettre en place et asseoir un dispositif d'attribution des fonds publics fondÃ© sur l'Ã©quitÃ© nationale et la responsabilitÃ© des territoires. L'ensemble des 34 programmes mis en place reprÃ©sente un montant total de 460 millions d'euros avec une participation de l'Ã‰tat d'environ 170 millions d'euros.

Environnement France - 16-07-2012